

**Dimanche 6 octobre 2019**

**Journée « PEINTRES à CHAINTRÉ »**

*Animations en partenariat avec la bibliothèque de Chaintré : venue de 2 écrivains, exposition de peintures.*

L'Association CANTRIACA organisatrice de ce concours sera heureuse de vous accueillir place de la Mairie (salle des fresques)

**Accueil dès 8h00**

**Accueil dès 14h00 pour les enfants (atelier animé par deux intervenantes).**

Tamponnage des supports (3 autorisés)

L'œuvre sera réalisée avec la technique de votre choix.

**INSCRIPTION (possible sur place) :**

**Adultes = 10 € (5€ pour les adhérents)**

**Enfants (de 6 à 12 ans) = gratuit**

Repas tiré du sac, ou possibilité de déjeuner ensemble au restaurant-café "Fleurs de Vigne" à Chaintré au prix de **18 €**, sur réservation (règlement par chèque à l'inscription à l'ordre de Cantriaca).

**17h00** : remise des œuvres encadrées ou non, **non signées**, 1 seul support retenu.

**17h30** : présentation des œuvres au public

**18h00** : remise des prix, suivie du verre de l'amitié

Attribution : d'un prix de l'association  
d'un prix « coup de cœur du public »

Contact 03.85.37.43.31 (Jacqueline BOURDON) ou 03.85.32.91.96 (Annie BIOT).

Ou par mail : [cantriaca.chaintre@orange.fr](mailto:cantriaca.chaintre@orange.fr)

Pour une meilleure organisation, merci de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous avant le **25/09/2019** à l'adresse suivante : Jacqueline BOURDON, 580 route des Allemands 71570 CHAINTRÉ

TSVP

**BULLETIN D'INSCRIPTION 2019**

Je participe à la journée « peintres à Chaintré », Nom :

Prénom :

Adresse :

OUI – NON (\*) Je m'inscris au déjeuner (*ci-joint chèque de 18€*)

(\*) rayer la mention inutile

**Journée « PEINTRES dans la rue » à CHAINTRÉ, le dimanche 6 octobre 2019**  
**(règlement du concours)**

Art. 1 – thème du concours : peindre une vue de CHAINTRÉ (un site, un élément insolite, immeuble, etc.) ; un plan de la commune sera remis à chaque participant.

Art. 2 – le concours se déroulera le **dimanche 6 octobre de 8h00 à 17h00** ; il est ouvert à tout public.

Art. 3 – Inscription de **10.00€(5.00€ pour les adhérents)**

Art. 4 – **Les enfants** (de **6 à 12 ans**) pourront participer à cette manifestation à **partir de 14h** (gratuit).  
Comme l'an dernier un atelier sera animé par un ou deux intervenants.

Art. 5 – Les candidats devront se présenter entre **8h00 et 10h00 à l'enregistrement** situé place de la Mairie (salle des Fresques à côté du local des Pompiers), faire valider leur inscription et recevoir sur leurs supports vierges (toile, papier, carton) le tampon de l'association.

Les œuvres sont à réaliser avec la technique de leur choix.

Ils devront remettre leurs œuvres terminées (anonymes et **non signées**) à **17h00 dernier délai**, munies d'un système d'accroche ou présentées sur chevalet. **Le tampon de l'association devra rester apparent.**

Art. 6 – Chaque participant pourra apporter son repas « tiré du sac » et aura la possibilité de déjeuner à l'abri en cas de pluie (salle des Fresques). Ceux qui se sont préalablement inscrits et ont envoyé le règlement du repas, déjeuneront au bar-restaurant « Fleurs de vigne », place du Luminaire. **(menu à 18€)**

Art. 7 – Remise des prix :

Les œuvres seront présentées au public à partir de 17h30, la remise des prix se fera à 18h00 après délibération du jury et sera suivie du verre de l'amitié ; les prix décernés sont :

**prix de l'association**  
**prix du public**

Art. 8 – Hors concours

Les primés de l'année précédente pourront participer à cette journée mais seront hors concours.

Les œuvres récompensées seront présentées (si les candidats sont d'accord) lors de l'exposition annuelle de CANTRIACA (du 31/10/19 au 04/11/19).

Art. 9 – L'association décline toute responsabilité en cas de dommages, pertes ou vols, du matériel et des œuvres des concurrents durant le concours ou l'exposition.

En cas de force majeure, le concours pourra être annulé sans préavis, sans que les participants puissent prétendre à quelque dédommagement que ce soit. Toutefois leur inscription leur sera remboursée.

Tous litiges ou contestations concernant le classement des tableaux seront examinés par le Président et deux membres du jury.

La participation à la Journée « Peintres dans la rue » implique l'acceptation et le respect du présent règlement.